



République d'Haïti

**Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
(MENFP)**

DIRECTION GENERALE

UNITE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DU SUD-EST

DIAGNOSTIC EDUCATIF DU DEPARTEMENT DU SUD-EST

Novembre 2019

Financé par l'Union européenne dans le cadre du projet
« Améliorer le système éducatif haïtien par la planification et le pilotage stratégique »
(FED/2018/399-739), avec l'appui technique de l'IPE-UNESCO

Table des Matières

1. Introduction	4
2. Le contexte.....	4
2.1. Contexte démographique, géographique et environnemental.....	4
2.2. Contexte économique et social	5
2.3. Vulnérabilités	5
2.3.1. Contexte politique et institutionnel.....	5
2.3.2. Vulnérabilités environnementales.....	6
3. L'évolution de la couverture scolaire.....	6
3.1. L'accès à l'éducation	7
3.2. La participation à l'éducation	9
4. L'efficacité et la qualité du service d'éducation	10
4.1. L'efficacité interne	10
4.2. La qualité de l'éducation.....	12
 Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic	19
Annexe B : Arrondissement de Belle-Anse	21
Annexe C : Arrondissement de Bainet	21
Annexe D : Arrondissement de Jacmel	21
Annexe E : Etat du réseau routier du Sud-Est.....	22
Annexe F : Répartition géographique des unités de transformation	22
Annexe G : Couverture végétale	23
Annexe H : Sites naturels d'intérêt	24

Tableaux

Tableau 1 Population scolarisable	5
Tableau 2 Répartition des écoles par niveau et par secteur	7
Tableau 3 Effectifs par niveau d'étude et par sexe.....	7
Tableau 4 Le taux brut de scolarisation par niveau d'enseignement 2015-2016.....	9
Tableau 5 Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019	18
Tableau 6 Nombre d'écoles respectant les curricula en vigueur, 2018-2019	18

Figures

Figure 1 Principales menaces naturelles en Haïti	6
Figure 2 Evolution du taux brut d'admission par sexe.....	8
Figure 3 Evolution du taux net d'admission par sexe	8
Figure 4 Evolution du taux net de scolarisation par sexe	10
Figure 5 Taux de promotion par secteur en 2017/18.....	11
Figure 6 Le taux de promotion par sexe en 2018/19.....	12
Figure 7 Ratio maître/élèves au niveau fondamental	13
Figure 8 Proportions d'écoles fondamentales construites dans des bâtiments prévus à cet effet	14
Figure 9 Répartition des écoles fondamentales selon qu'elles disposent d'eau potable.....	15
Figure 10 Pourcentage d'écoles fondamentales disposant de cantine scolaire.....	16
Figure 11 Évolution des résultats des évaluations de 9ème AF de 2015 à 2017	17
Figure 12 Évolution des résultats des évaluations de PHILO de 2015 à 2017	17

Acronymes

AF	Année Fondamentale
CF	Cycle du Fondamental
DDE	Direction Départementale d'Education
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
IHSI	Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
TBA	Taux Brut d'Admission
TBP	Taux Brut de Participation
TNA	Taux Net d'Admission

1. Introduction

Aujourd'hui, l'éducation est communément considérée comme le vecteur principal de développement socio-économique d'un pays. Cette vision est largement partagée par la communauté internationale qui s'engage massivement dans le secteur depuis plus de 30 ans. Depuis la conférence de Jomtien à Thaïlande en 1990 sur l'Education Pour Tous (EPT) en passant par la déclaration de Dakar au Sénégal en 2000 sur l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) jusqu'aux Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés à New York à l'horizon 2015-2030, tous accordent un rôle primordial à l'éducation. Dans l'ODD 4, les acteurs mettent l'accent sur l'accès, la qualité et l'équité pour permettre au secteur de l'éducation de bien jouer son rôle dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Haïti, en tant que pays adhérent, veut renforcer son système éducatif pour pouvoir mettre en œuvre les prescrits de cet accord. Pour ce faire, l'Etat haïtien, par le biais de son Ministère de l'Education et avec l'appui technique de l'IPE-UNESCO, compte renforcer ses organes déconcentrés, à savoir les Directions Départementales d'Education (DDE), en matière de planification de l'éducation. Le diagnostic présenté dans ce rapport représente une étape clé dans le double processus de décentralisation et de planification stratégique.

2. Le contexte

2.1. Contexte démographique, géographique et environnemental

Le Département du Sud-Est a été créé en 1971 à partir du département traditionnel de l'Ouest. Il est borné au nord par le département de l'Ouest, au sud par la Mer des Antilles, à l'est par la frontière haïtiano-dominicaine et enfin à l'ouest par le département du Sud. Sa superficie est de 2 153 km², soit 7,7 % du territoire national. 68% de la superficie du département est composée de versants montagneux, posant ainsi un défi majeur aux infrastructures routières et de transports et donc d'accès aux écoles (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, 1997)¹. Ainsi, si le réseau routier entre Jacmel, capitale administrative du département, et Port-au-Prince est de bonne qualité, ce n'est pas le cas pour la majorité des routes à l'intérieur du département, où une faible proportion est bitumée.

Sur le plan politico-administratif, le département est divisé en 3 arrondissements, 10 communes, 5 quartiers, 50 sections communales et 929 habitations. D'après le recensement général de la population réalisé par l'IHSI en 2013, la population du département de Sud-Est est estimée à 461 998 habitants, soit 7% de la population totale. A majorité rurale, cette population est concentrée surtout dans les plaines et plateaux humides et dans le fond des vallées. Elle est ainsi répartie : 42 512 habitants vivent en milieu urbain, soit 9.12% de la population de Sud-Est, tandis que 419 498 habitants vivent en milieu rural, soit 90.8% de la population totale. Cette population a crû lentement au rythme d'environ 1% en moyenne sur les 50 dernières années. Néanmoins, la population urbaine croît beaucoup plus rapidement que celle

¹ Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. (1997). *Eléments de la problématique départementale*. Port-au-Prince: MPCE.

du milieu rural, et ce dans l'ensemble du département. Le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine est passé de 1.38% entre 1950 et 1971 à 4.47% entre 1982 et 1996 (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, 1997)². Le tableau 1 ci-dessous montre la distribution de la population en âge d'aller à l'école par groupe d'âge.

Tableau 1 Population scolarisable

	2015	2016	2017	2018
3-5 ans	48 285	48 468	48 632	48 771
6-11 ans	92 126	92 610	93 132	93 652
12-14 ans	43 364	43 580	43 836	44 112
15-18 ans	53 500	53 726	53 874	53 992

Source : Voir Annexe A pour la source des données sur la population scolarisable.

2.2. Contexte économique et social

L'économie du département du Sud-Est est dominée presque exclusivement par des activités agricoles (agriculture, élevage et pêche), avec comme complément le commerce, l'artisanat, l'industrie et le tourisme. Le secteur agricole fournit 70% des emplois du Sud-Est, tant directs qu'indirects. Il n'existe pas d'activité agro-industrielle importante dans le Sud-Est. Le nombre de produits destinés aux petites et moyennes industries est plutôt faible, car le secteur est encore au stade embryonnaire. Par ailleurs, bien que la majeure partie de la population soit active, la pauvreté est prégnante dans le département. Le fait que les femmes sont en proportion plus nombreuses que dans les autres départements à occuper plusieurs activités en est une illustration (IHSI, 2003)³. De plus, l'enquête réalisée par l'IHSI en 2003 sur les conditions de vie en Haïti révèle des conditions particulièrement difficiles dans le département du Sud-Est. A l'époque, seulement 8,2% des ménages avaient accès à l'électricité, contre 31,6% à l'échelle nationale, et 11,3% avaient accès à un fournisseur d'eau courante contre environ 20% à l'échelle nationale (IHSI, 2003)⁴. Bien que cette enquête ait été réalisée en 2003, la situation n'a pas considérablement évolué depuis. Les élèves du Sud-Est subissent en conséquence un risque de pauvreté accru, extrêmement pénalisant pour la qualité de leurs apprentissages.

2.3. Vulnérabilités

2.3.1. Contexte politique et institutionnel

Le Département du Sud-Est n'est pas épargné par la grande crise socio-politique généralisée que connaît constamment le pays depuis plus d'une vingtaine d'années. Changement rapide des gouvernements, coup d'état et interventions des forces étrangères, actes de pillage, etc. Le secteur de l'éducation subit les conséquences de cette instabilité politique, qui se traduit soit par des changements de directeurs

² *Ib.*

³ IHSI. (2003). *Enquête sur les conditions de vie en Haïti*. Port-au-Prince: IHSI.

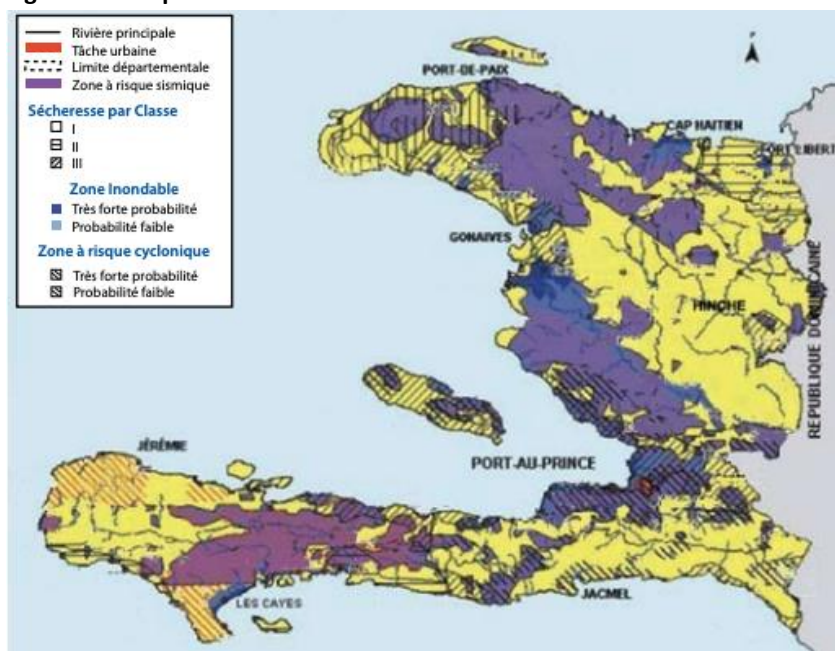
⁴ *Ib.*

départementaux et d'autres personnels administratifs, soit par des injonctions nouvelles et contradictoires émanant du MENFP. A cela s'ajoute une insuffisance du budget pour répondre aux besoins en postes ainsi que des retards de paiement. Cela entraîne beaucoup d'insatisfaction et de colère de la part des enseignants, exprimées lors de manifestations et grèves répétées. En conséquence, il est toujours difficile d'atteindre le nombre de jours de classe fixé par les autorités éducatives, affectant ainsi la scolarité des élèves.

2.3.2. Vulnérabilités environnementales

Bien que présent, le risque environnemental est plus faible que dans les autres départements d'Haïti. En termes de cyclones et d'inondations, le département du Sud-Est présente un risque modéré (Mathieu & al., 2002)⁵. Sud-Est a par exemple été épargné par l'ouragan Mathieu ayant frappé une large portion du territoire haïtien en 2016. Néanmoins ce risque est exacerbé par la pauvreté et par la faible régulation en matière d'occupation de l'espace (PNUE, 2010). Ceci implique une vigilance particulière pour les écoles situées en zones urbaines et à risque.

Figure 1 Principales menaces naturelles en Haïti



Source : PNUE, 2010 ; Mathieu et al. 2002

3. L'évolution de la couverture scolaire

Dans cette section, le diagnostic traite la couverture scolaire au niveau du département du Sud-Est. En ce sens, les variables qui seront utilisées pour décrire cet aspect sont essentiellement liées à l'offre scolaire vue globalement et désagrégée selon le secteur (public et non public) et le milieu (urbain et

⁵ Mathieu, & al., e. (2002). *Cartes et études de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti*. Oxfam.

rural) entre 2015 et 2018. Selon les estimations disponibles, le département du Sud-Est a un effectif de 36 218 enfants en 2018-19 au niveau préscolaire répartis équitablement entre les deux sexes. Les autres niveaux ont des effectifs respectifs de 139 635 élèves pour le fondamental 1 et 2, dont 47% filles, et 53 620 élèves pour le 3^{ème} C.F et le secondaire (voir Tableau 3 ci-dessous). Les données montrent que les garçons fréquentent plus les établissements scolaires que les filles au niveau fondamental 1 et 2, tandis qu'aux autres niveaux il y a autant de filles que de garçons.

Tableau 2 Répartition des écoles par niveau et par secteur

Niveau d'enseignement	Secteur Public	Secteur Non Public	Total
Préscolaire	91	559	650
Fondamental	298	877	1175
Secondaire	23	165	188

Source : Recensement 2015-2016, DPCE

Tableau 3 Effectifs par niveau d'étude et par sexe

	2015-2016			2018-2019		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préscolaire	16 995	17 134	34 129	18 035	18 183	36 218
Fondamental 1 et 2	70 209	63 344	133 553	73 406	66 229	139 635
Fondamental 3 et secondaire	26 067	26 487	52 554	26 596	27 024	53 620

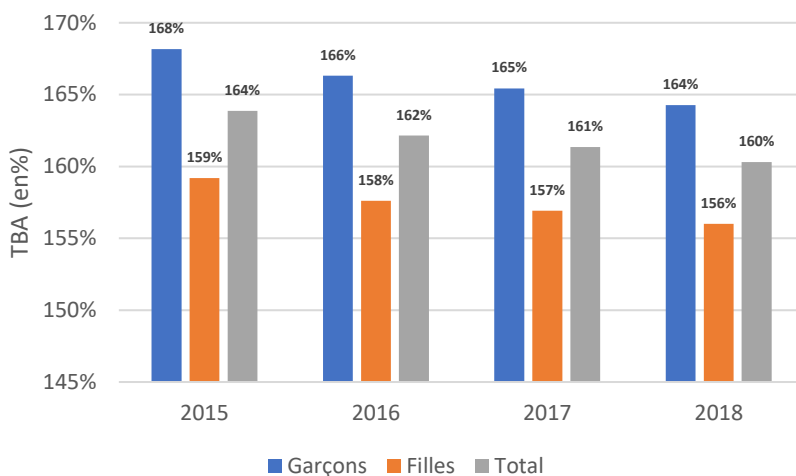
Source : Voir Annexe A pour la source des données sur la population scolarisable.

3.1. L'accès à l'éducation

L'accès est déterminé par la capacité du secteur à accueillir des enfants en première année du cycle. Il peut principalement être mesuré par les indicateurs de Taux Brut d'Admission (TBA) et de Taux Net d'Admission (TNA).

Le TBA du département du Sud-Est pour la première année du fondamental est très élevé (entre 160% et 164%) et nous renseigne sur un grand nombre d'admission en 1^{ère} année (voir Figure 2 ci-dessous). Une forte inégalité est à noter entre garçons et filles, de l'ordre de 10 points de pourcentage, les garçons ayant plus accès au cycle du fondamental que les filles. Le TBA enregistre une légère baisse sur la période 2015-2018.

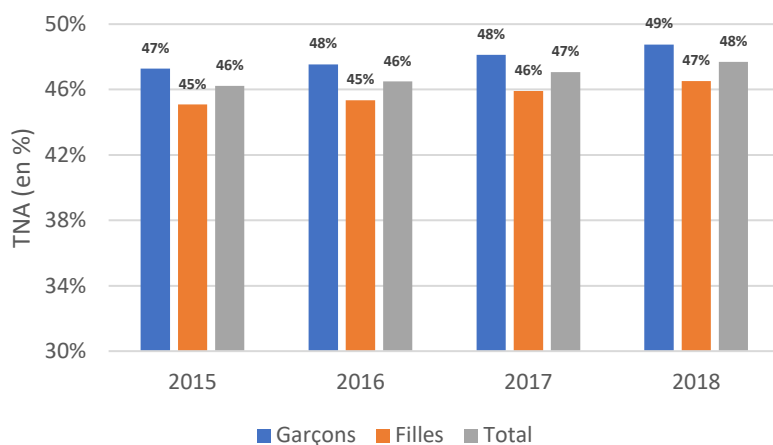
Figure 2 Evolution du taux brut d'admission par sexe



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

En revanche, le TNA du Sud-Est pour le cycle du fondamental est très faible (entre 46% et 48%) et nous renseigne sur un très petit nombre d'admission en 1^{ère} année pour les élèves d'âge légal d'admission (voir Figure 3 ci-dessous).

Figure 3 Evolution du taux net d'admission par sexe



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

La différence très marquée entre le TBA et le TNA, de l'ordre de 115 points, met en évidence les entrées tardives des élèves en première année du fondamental (les entrées précoces étant très faibles au regard des effectifs correspondants). Cependant, la dynamique évolue de manière positive, bien que lente. En effet, la baisse du TBA (de 164% à 160%) et l'augmentation du TNA (de 46% à 48%), montrent que les élèves commencent à entrer plus tôt au fondamental.

3.2. La participation à l'éducation

Après avoir mesuré la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année de la population ayant l'âge officiel d'entrer à l'école (6 ans), il importe à présent de vérifier la participation aux différents niveaux d'enseignement. La participation ou couverture est déterminée par le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école au niveau d'un cycle donné au regard de la population effectivement scolarisée dans ce cycle. Elle peut être mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Net de Scolarisation (TNS).

Tableau 4 Le taux brut de scolarisation par niveau d'enseignement 2015-2016

	2015-2016				2018-2019			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité entre les sexes	Garçons	Filles	Total	Indice de parité entre les sexes
Préscolaire	68%	73%	71%	1,07	72%	77%	74%	1,07
Fondamental 1 et 2	144%	146%	145%	1,01	148%	150%	149%	1,01
Fondamental 3	68%	80%	74%	1,18	68%	81%	74%	1,19
Secondaire*	...	...	...	...	...	...	...	...

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

Pour le préscolaire, les données disponibles révèlent un taux brut de scolarisation (TBS) allant de 71% à 74% entre 2015-16 et 2017-18 (voir Tableau 4 ci-dessus). Toutefois, il y a un écart relativement important entre les garçons et les filles, avec un taux de préscolarisation estimé de 77% pour les filles et de 72% pour les garçons en 2017-18, soit 5 points de pourcentage en faveur des filles.

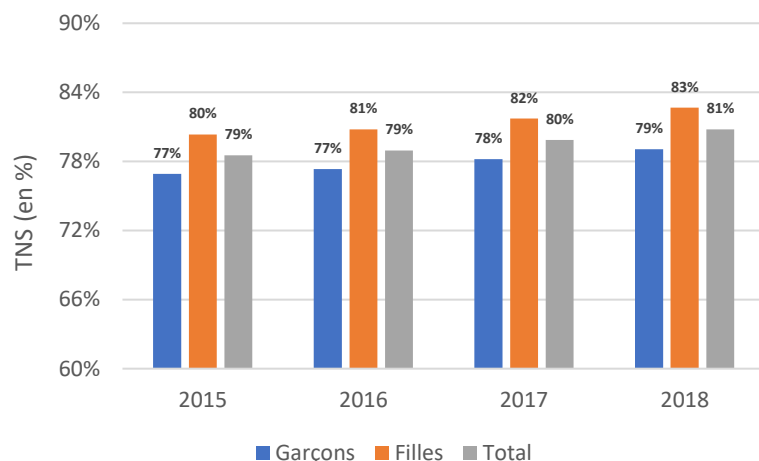
Le TBS pour le département du Sud-Est pour les cycles du fondamental 1 et 2 est très élevé (entre 145% et 149%) et nous renseigne sur un grand nombre d'élèves scolarisés au fondamental et avec très peu de différence entre filles et garçons en terme de niveau de participation. Avec un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 0,94% sur la période 2015-16 / 2018-19, ce dernier évolue assez lentement.

En ce qui concerne la participation au troisième cycle du fondamental, nous constatons une fréquentation plus limitée. En 2018-19, le taux brut de scolarisation pour le fondamental 3 est estimé à 74% et ce taux n'a pas changé depuis 2015-16. Cela s'explique par le fait qu'un nombre important d'élèves (25% en 2018) s'arrêtent au fondamental 2. En outre, une forte inégalité est à noter entre garçons et filles (de l'ordre de 12 points), les filles étant plus scolarisées au cycle secondaire que les garçons.

Le TNS du Sud-Est pour les cycles du fondamental 1 et 2 varie de 79 à 81%, révélant qu'une part assez élevée de la population du groupe d'âge officiel du fondamental est scolarisée dans ce cycle (voir Figure 4 ci-dessous). Le TNS au niveau du fondamental 1^e et 2^e cycles, augmente progressivement entre 2015 et 2018. Comparant le TBS de 145% contre le TNS de 79% en 2015 ; 149% contre 81% en 2018, on déduit

qu'il existe un gonflement d'enfants hors l'âge légal de scolarisation qui intègrent le cycle. Cependant la légère hausse constatée au niveau du taux net montre des efforts qui ont été déployés pour amener les enfants à l'école à l'âge légal.

Figure 4 Evolution du taux net de scolarisation par sexe



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

4. L'efficacité et la qualité du service d'éducation

4.1. L'efficacité interne

Les analyses sur l'efficacité interne reflètent le comportement des élèves au cours de leur scolarité et sont le plus souvent basées sur les taux de promotion au niveau supérieur, de redoublement et d'abandon. Le calcul classique des taux de flux dans le système nécessite la connaissance des effectifs des élèves et des redoublements pour deux années scolaires consécutives.

Analysons le tableau 5 ci-dessus qui traite l'évolution des taux de flux du département du Sud-Est. Sur toute la période, nous constatons une baisse progressive du taux de promotion de la 1^{ère} année à la 5^{ème} année. Cependant, les taux de promotion sont plus élevés en 6^{ème} année que les années antérieures. Globalement, les taux de promotion étaient meilleurs en 2015-16 qu'en 2017-18. Les données indiquent également que pour chaque année d'étude, il y a une forte proportion de redoublants et cela pendant toute la période. Les taux de redoublement varient entre 11% et 20%.

Tableau 5 : Evolution du taux de flux du département du Sud-Est

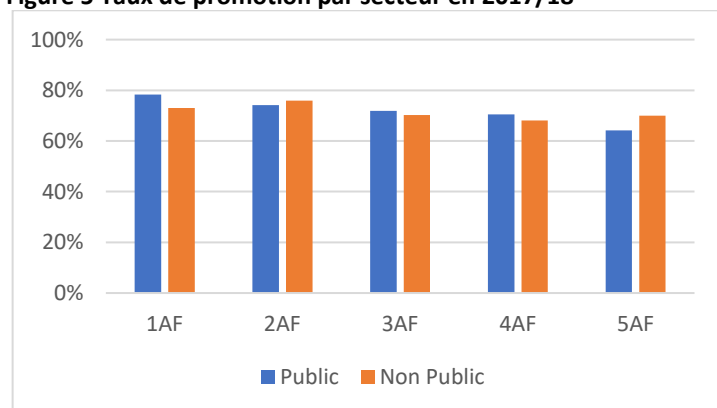
2015-2016	1AF	2AF	3AF	4AF	5AF	6AF
Taux de promotion	78%	78%	73%	71%	69%	89%
Taux Redoublement	14%	16%	16%	16%	15%	11%
Taux d'abandon	8%	6%	11%	13%	16%	0%

2016-2017	1AF	2AF	3AF	4AF	5AF	6AF
Taux de promotion	77%	77%	72%	71%	69%	83%
Taux Redoublement	16%	18%	18%	17%	17%	13%
Taux d'abandon	8%	6%	10%	12%	15%	4%

2017-2018	1AF	2AF	3AF	4AF	5AF	6AF
Taux de promotion	75%	75%	71%	69%	68%	75%
Taux Redoublement	17%	19%	20%	19%	19%	14%
Taux d'abandon	8%	5%	9%	12%	14%	10%

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

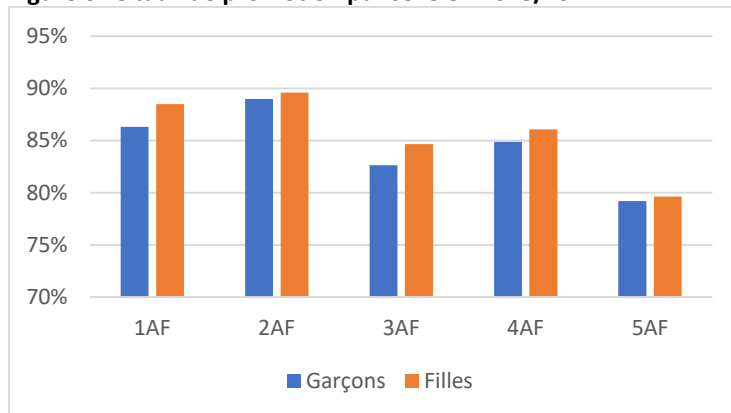
La figure 5 ci-dessous compare les taux de promotion pour les secteurs public et non-public en 2017-18. Dans l'ensemble, le graphique montre qu'il y a peu d'écarts entre les deux secteurs en termes de taux de promotion. Toutefois, les écarts sont un peu plus marqués en première et cinquième année d'études. En première année, le taux de promotion du secteur public est cinq points de pourcentages plus élevés que pour le non-public (respectivement 78% et 73%). Pour la cinquième année c'est l'inverse qui se produit ; le taux de promotion pour le non public est six points de pourcentage supérieur à celui du secteur public (respectivement 70% et 64%). Pour cette même période, au niveau du secteur public on assiste à une baisse progressive de la 1ère à la 5ème année. Le taux le plus élevé et celui le plus faible se trouvent tous les deux dans le secteur public (78% et 64%). Pour le secteur non-public nous constatons des cas de chevauchement qui varient entre 68% et 76% au fil des années d'études.

Figure 5 Taux de promotion par secteur en 2017/18

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

La figure 6 ci-dessous montre que les filles et les garçons évoluent presque au même rythme, à l'exception de la 1^{ère} et de la 3^{ème} année qui affichent un plus grand écart au profit des filles. Le taux le plus fort se trouve chez les filles (79%) en 1^{ère} année d'étude et le plus faible se trouve du côté des garçons (66%) en 4^{ème} année.

Figure 6 Le taux de promotion par sexe en 2018/19



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

4.2. La qualité de l'éducation

Aujourd'hui on ne conçoit pas un débat sur l'éducation sans parler de la qualité. Si pendant longtemps, l'accès était surtout la principale préoccupation des planificateurs, aujourd'hui la question de qualité de l'éducation est au centre de tous les débats sur l'éducation. Déjà, les ODD4 définissent clairement des objectifs liés à la qualité de l'éducation pour l'horizon 2030. Le PDEF définit un ensemble d'objectifs sur la qualité de l'éducation à l'horizon 2028. Dans le cadre de ce diagnostic pour le département du Sud-Est, nous retenons pour le volet qualité de l'éducation les six rubriques suivantes :

- i. Qualification des enseignants
- ii. Ratio élèves/maitres
- iii. Les infrastructures scolaires (structure d'accueil, équipements sanitaires)
- iv. Taux de réussite dans les examens officiels
- v. Temps d'apprentissage
- vi. Respect des curricula du ministère

4.2.1. Qualification des enseignants

Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à une éducation de qualité, la qualification des enseignants représente l'épine dorsale. Plusieurs mesures ont été prises au niveau du ministère en vue de doter le système d'enseignants qualifiés. Nous ne disposons malheureusement pas de données actualisées concernant la qualification des enseignants. L'analyse qui suit découle des données du dernier recensement scolaire 2015-16 organisé par la Direction de la Planification et de la Coopération Externe.

Les analyses qui suivent doivent être utilisées avec réserve car pour 5 384 enseignants enquêtés au niveau du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle, il y a eu seulement 40% de répondants.

Parmi les enseignants qui ont répondu à cette enquête, 72% d'entre eux se disent qualifiés dont 55% en milieu rural et 17% en milieu urbain. On dénombre parmi les enseignants du secteur public, un plus grand nombre d'enseignants qualifiés, soit 75%, contre 68% dans le non-public.

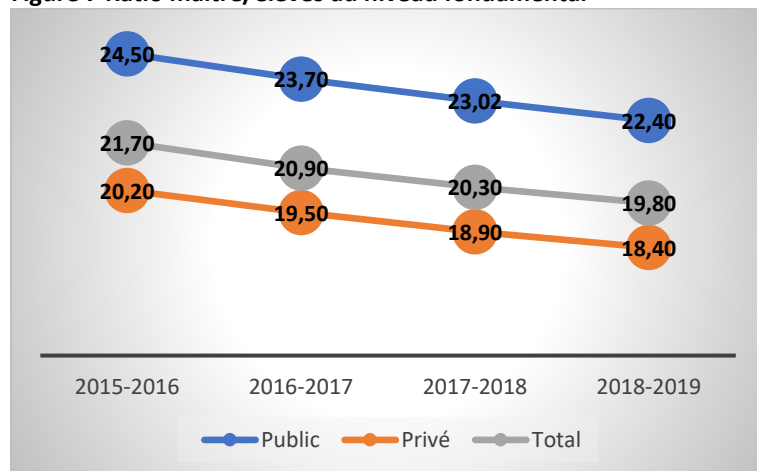
Au niveau du préscolaire, pour 1 492 moniteurs/monitrices, seuls 328 ont participé au recensement, soit un taux de réponse de 22%. Parmi les répondants, seulement 21% des monitrices sont qualifiées et donc habilitées à travailler avec les enfants.

4.2.1. Ratio élèves/Maitre

Le ratio élèves/maitres est un indice qui permet d'évaluer la charge de travail d'un enseignant. Les normes recommandent en moyenne 25 à 30 élèves par enseignant. Pour faciliter à la fois les cours magistraux, mais aussi le suivi individuel des élèves.

A partir des données des recensements antérieurs, la DPCE a pu estimer les effectifs des élèves et des enseignants et calculer les ratios élèves/maitres sur trois années de 2015 à 2018 (voir Figure 7 ci-dessous). Les indicateurs se présentent comme suit :

Figure 7 Ratio maître/élèves au niveau fondamental



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe A), DPCE, mars 2019.

Pour les quatre dernières années le ratio élèves/maitres a toujours été en dessous de la moyenne nationale, passant de 22 en 2015 à 20 en 2018. Par ailleurs, il apparaît que le nombre d'élèves à charge dans le secteur public a toujours été supérieur par rapport à au nombre d'élèves à charge dans le secteur non-public.

La même évolution est constatée au niveau du préscolaire, où le ratio enfants/monitrice est passé de 23 en 2015 à 16 en 2018.

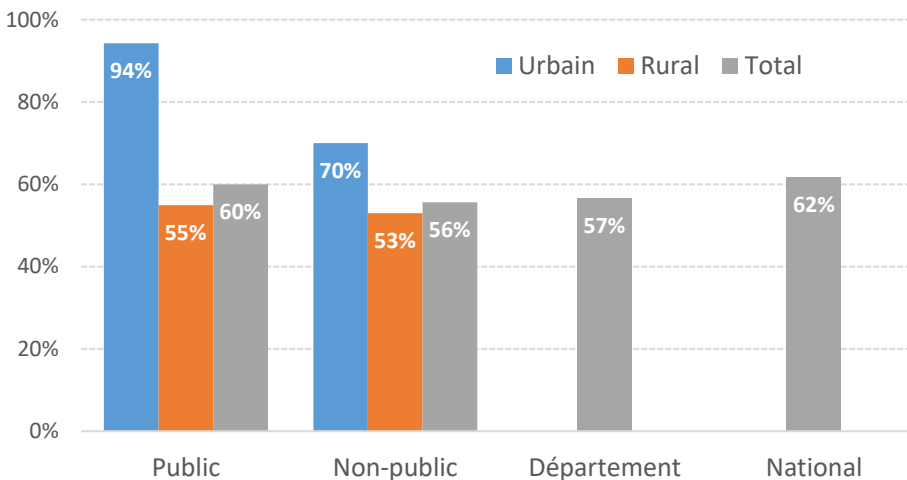
4.2.2. Infrastructures scolaires

Lieux d'accueil des écoles

En général un espace destiné à recevoir des élèves doit respecter des normes architecturales et pédagogiques d'apprentissage. Ces normes sont définies par la Direction du Génie Scolaire (DGS). Il arrive malheureusement dans notre système que les bâtiments utilisés comme espace d'apprentissage ne respectent aucune norme. Pire encore, souvent ces bâtiments n'ont pas été construits à des fins de formation.

Les résultats du dernier recensement 2015-16 ont révélé que parmi les 1 175 écoles recensées dans le département du Sud-est, seulement 57% fonctionnent dans des bâtiments construits à des fins d'enseignement (voir Figure 8 ci-dessous).

Figure 8 Proportions d'écoles fondamentales fonctionnantes dans des bâtiments prévus à cet effet



Note : Le calcul exclut les 80 écoles qui n'ont pas répondu à la question concernant le type de bâtiment.

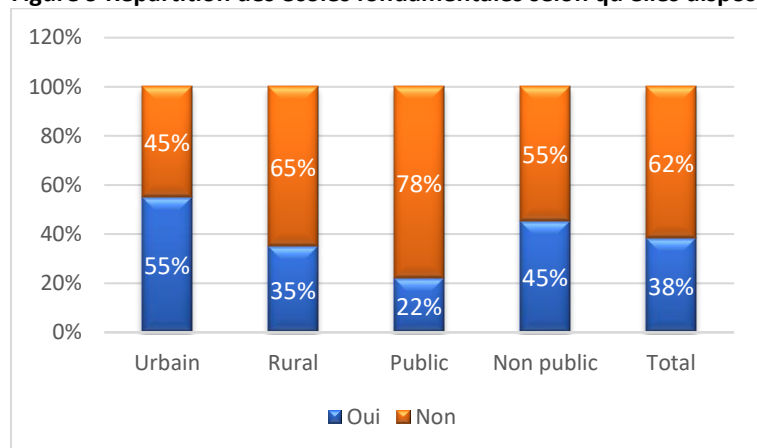
Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

Les écoles qui ne fonctionnent pas dans des bâtiments construits à cet effet sont pour la plupart logées dans des anciennes maisons d'habitation qui ont été converties en structures d'apprentissage mais qui ne respectent pas vraiment les normes requises en termes de structure d'accueil. Parfois, elles sont aussi logées dans des hangars, sous des tonnelles et dans bien d'autres structures qui ne respectent aucune norme pédagogique d'apprentissage.

Eau potable

Un faible pourcentage d'écoles dans le département dispose d'eau potable (voir Figure 9 ci-dessous). A côté du fait que 37% des écoles n'ont pas répondu à la question relative à l'eau potable, parmi les écoles qui ont répondu, seulement 38% déclarent qu'elles sont alimentées en eau potable. Donc, pour chaque 10 écoles ayant répondu, 6 déclarent qu'elles ne disposent pas d'eau potable pour les enfants. La situation est plus préoccupante dans les écoles publiques où pour chaque 10 écoles ayant répondu, à peu près 8 ne disposent pas d'eau potable pour les élèves. Elle est également préoccupante en milieu rural où environ 65% des écoles ne sont pas alimentées en eau potable.

Figure 9 Répartition des écoles fondamentales selon qu'elles disposent d'eau potable

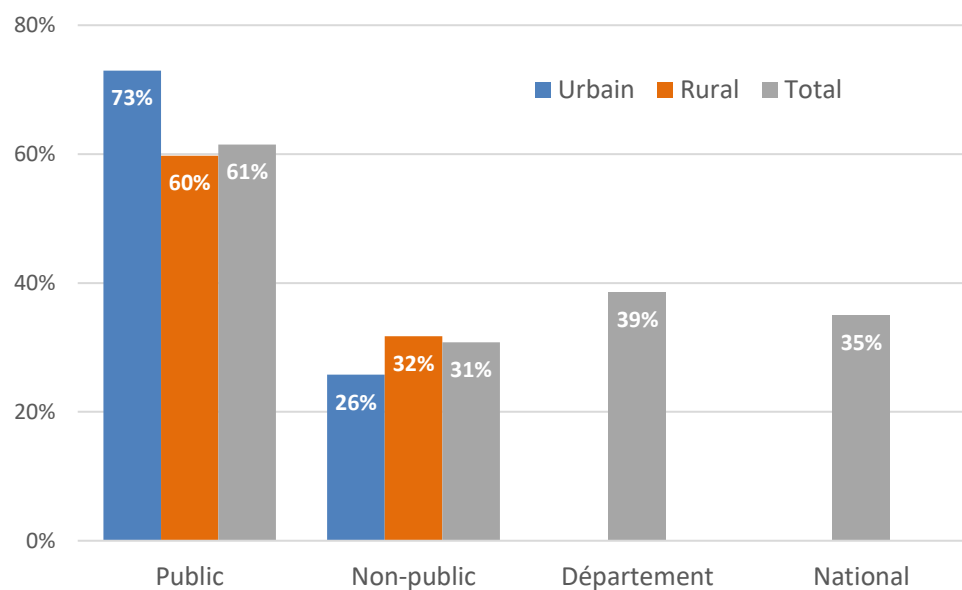


Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

Cantines scolaires

Il ne fait aucun doute que la cantine scolaire peut dans une certaine mesure contribuer à améliorer l'apprentissage des enfants. Les données disponibles sur la disponibilité de cantine scolaire dans les écoles remontent au recensement scolaire de 2015-16 et montrent que 39% des écoles du département du Sud-Est disposent de cantines scolaires (voir Figure 10 ci-dessous). On dénombre notamment un plus grand pourcentage d'écoles publiques, 61%, qui disposent de cantine pour les élèves. Dans le non-public, seulement 31% des écoles permettent aux élèves de bénéficier d'un plat chaud.

Figure 10 Pourcentage d'écoles fondamentales disposant de cantine scolaire



Note : Le calcul exclut les 57 écoles qui n'ont pas répondu à la question concernant les cantines scolaires.

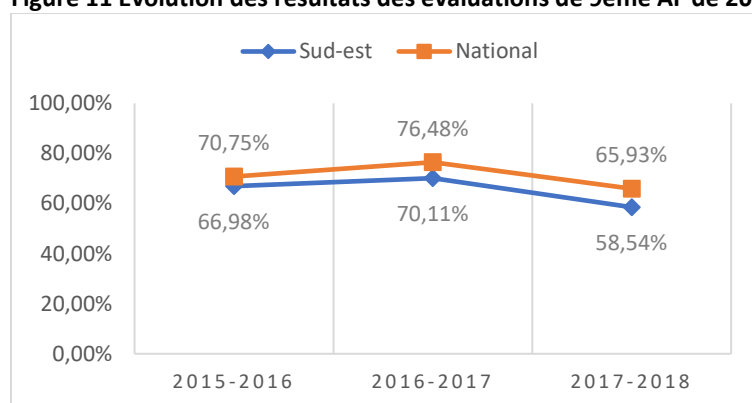
Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

Résultats scolaires

Les données collectées sur les évaluations officielles de la neuvième année fondamentale révèlent pour les trois dernières années une baisse générale des résultats (voir Figure 11 ci-dessous). D'abord on observe une progression de 2015 à 2016 et de 2017 à 2018, les résultats ont chuté tant au niveau national que départemental.

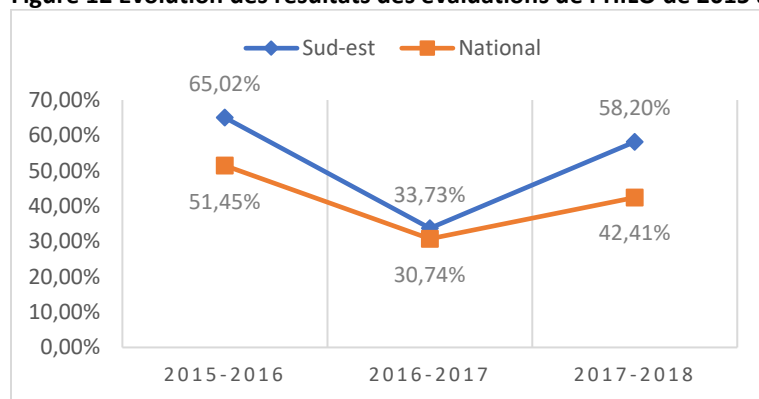
Parmi tant d'autres événements qui peuvent influencer les résultats officiels, nous notons les plus pertinents : les crises économiques, les crises socio-politiques et les catastrophes naturelles auxquelles fait face le pays depuis des temps. Ces facteurs ont un impact négatif considérable sur les résultats scolaires, notamment en 2017-18. Ces crises ont causé la réduction du nombre de jours de classe, l'insécurité sociale (les enfants ont peur) et l'inflation des prix des produits de première nécessité.

Figure 11 Évolution des résultats des évaluations de 9ème AF de 2015 à 2017



Source : Résultats des examens officiels DDENI, 2019

Figure 12 Évolution des résultats des évaluations de PHILO de 2015 à 2017



Source : Résultats des examens officiels DDENI, 2019

4.2.3. Temps d'apprentissage

Le temps d'apprentissage est un élément fondamental d'acquis. En effet, le temps consacré en classe a des incidences d'une part sur les programmes à couvrir avec les apprenants, et, d'autre part, sur les résultats des évaluations.

Le critère largement admis est de 850 à 1000 heures d'apprentissages par an pour les élèves. Le calendrier scolaire définit en général 945 heures d'apprentissages au niveau du fondamental et 1134 heures d'apprentissage au niveau du secondaire. Mais malheureusement assez souvent le nombre d'heures d'apprentissage n'est pas respecté (voir Tableau 6 ci-dessous). Cette situation est souvent due à des manifestations récurrentes, des grèves de professeurs (notamment dans les lycées), etc.

Tableau 6 Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019

Niveau scolaire	Nombre de jours de classe programmés	Nombre d'heures définies dans le calendrier	Nombre de jours de classes perdus		Nombre d'heures d'apprentissage perdues		Nombre d'heures d'apprentissage effectuées	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Fondamental	189	945*	22	22	120	120	825	825
Secondaire	189	1134*	22	22	132	132	1002	1002

*A raison de 5 heures par jour pour le fondamental et 6 pour le secondaire

Source : DDESE, 2019

4.2.4. Respect des curricula du ministère

Le MENFP est l'organe central responsable de produire les curricula et de les faire appliquer. Toutes les écoles doivent définir et aligner leurs activités d'apprentissage en fonction des curricula établis par le MENFP. Le PDEF définit en son chapitre II des objectifs visant à réformer les curricula scolaires en tenant compte des 16 compétences-clés définies pour le 21^{ème} siècle et de la culture haïtienne. Toutefois, les écoles disposent-elles les curricula du MENFP ? Les écoles travaillent-elles tout en respectant les curricula en vigueur ?

Tableau 7 Nombre d'écoles respectant les curricula en vigueur, 2018-2019

Niveau scolaire	Nombre d'écoles			Nombre d'écoles travaillant dans le respect des curricula du MENFP			Pourcentage d'écoles travaillant dans le respect des curricula du MENFP	
	Public	Non public	Total	Public	Non public	Total	Public	Non public
Fondamental	298	877	1175	40	123	163	13%	14%
Secondaire	23	165	188	23	165	188	100%	100%

Source : DDESE, 2019

Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic

Estimations des données scolaires

Le dernier recensement scolaire du MENFP remonte à 2015-2016. La carence de données de base sur les effectifs scolaires réduit la possibilité de calculer certains indicateurs de base comme les taux d'accès et de participation scolaire, et aussi de qualité. Or ces indicateurs sont nécessaires pour parvenir à un Diagnostic Sectoriel de l'Education (DSE). Il n'a pas été non plus possible de mobiliser les données dans les DDE. Des difficultés liées à des contraintes de temps, de moyens de déplacement, de disponibilité des inspecteurs, etc. n'ont pas permis de mobiliser les données nécessaires pour produire les DSE des DDE. On a dû donc recourir à des estimations et projections à partir des données antérieures. Le Service des Statistiques et Analyse de la DPCE a été très sollicité en ce sens.

Les résultats des recensements scolaires antérieurs (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016) ont fourni assez d'éléments pour permettre d'observer les tendances et comportements futurs des variables et, par conséquent, de produire les projections du nombre d'écoles, des effectifs scolaires et des redoublants, des effectifs des enseignants jusqu'en 2019.

Dans un premier temps on a calculé un TAMA (Taux Annuel Moyen d'Accroissement) pour chaque catégorie de variables à partir des données antérieures. Ces taux ont été appliqués aux données du dernier recensement scolaire (2015-2016) afin de produire des estimations et des projections de données agrégées au niveau national de 2016 à 2019.

Ensuite, en se basant sur les résultats des recensements antérieurs, notamment ceux de 2013-2014 et 2015-2016, on a élaboré des tableaux de pondération par département, commune, année d'études, âge, sexe et aussi par secteur d'éducation. Lesquels tableaux ont été utilisé pour désagréger les données estimées pour les trois niveaux scolaires et suivant les différentes variables retenues. On part de l'hypothèse de base qu'il n'y a pas de changements pertinents dans la structure de répartition des données compte tenu de la tendance observée pour les six dernières années.

En dernier lieu on a procédé à un contrôle de cohérence sur les données désagrégées en analysant les schémas d'évolution à partir des grandes tendances.

Les indicateurs produits ont été soumis aux participants des DDE respectifs, qui ont une certaine connaissance du terrain, pour commentaires et suggestions.

▪ Indicateurs relatifs à l'accès

Les indicateurs d'accès et de participation scolaires ont été calculés et ventilés par département, par commune (pour certains indicateurs), par secteur et par zone géographique (milieu urbain et milieu rural).

▪ Indicateurs liés à la qualité scolaire

Les indicateurs de qualité ont été calculés et ventilés par département, secteur et zone géographique à partir des projections. Toutefois, pour certaines données liées à la qualité, notamment les infrastructures scolaires, la qualification des enseignants, etc., il paraît illogique de procéder à des projections. On a du produire des analyses sur les données disponibles qui ne sont autres que celles du dernier recensement 2015-2016.

Estimation des données de population

Les données sur la population scolarisable sont du ressort de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Le dernier recensement de l'IHSI date de 2003 (RGPH 2003). Pour avoir des données de population éclatées par âge et par commune pour 2015, 2016, 2017 et 2018, on s'est inspiré de la publication, **Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active**, produite conjointement par l'IHSI et le Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE). Cette publication fournit des projections de population à l'horizon 2050. Toutefois, ce sont des données agrégées (niveau national) par groupe d'âge. Ces données ont été dans un premier temps éclatées par âge simple à partir du multiplicateur de Sprague, puis on a utilisé des tableaux de pondération par département et par sexe afin de ventiler ces données par département et par sexe.

Limites des données

Il est recommandé d'utiliser ces données avec réserve parce qu'il s'agit, d'une part de données de projections et non des données collectées en temps réel et d'autre part, certains indicateurs, notamment ceux d'accès et de qualité, utilisent deux sources de données. Des données internes au système (données scolaires) dont les projections sont faites à partir des bases de données datées de trois ans (2015-2016), et des données externes (données démographique de l'IHSI) qui sont des projections faites à partir des bases de données datées de plus de dix ans (2003). Aussi, parce que les données de 2015-2016 de la DPCE n'ont jamais été publiées et diffusées, elles ne font pas figure de données officielles.

Annexe B : Arrondissement de Belle-Anse

L'Arrondissement de Belle-Anse est situé à l'extrême sud-est de la République d'Haïti. Il a pour chef-lieu, la ville de Belle-Anse et comprend 4 communes : Belle-Anse, Grand-Gosier, Thiotte et Anses-à-Pitres ; 3 quartiers et 11 sections communales.

La commune de Belle-Anse comprend la ville de Belle-Anse, le quartier de Mapou et 7 sections communales : Baie-d 'Oranges, Marbriole, Calumette, Corail-Lamothe, Bel-Air et Pichon.

La commune de Grand-Gosier comprend le village de Grand-Gosier, le quartier de Bodarie et une seule section communale, Collines-des-chênes.

La commune de Thiotte comprend le village de Thiotte et la section communale de Mare-Mirande ou Pot-de-chambre.

La commune des Anses-à-Pitres comprend le village des Anses-à-Pitres, le quartier de Banane et deux sections communales : Boucan-Guillaume et Bois-d 'Orme.

Annexe C : Arrondissement de Bainet

L'arrondissement de Bainet a pour chef-lieu la ville de Bainet et comprend deux communes : Bainet et Côtes-de-Fer, et 15 sections communales.

La commune de Bainet comprend la ville de Bainet et 9 sections communales : Brésilienne, la Vallée-de-Bainet, Trou-Mahot, Haut-Grandou, Bas-Grandou, Bas-de-la-Croix, Bras-de-Gauche, Orangers, Bas des Gris-Gris.

La commune de Côtes-de-fer comprend la ville de Côtes-de-Fer et 6 sections communales : Gris-Gris, la Biche, Bras Gauche, Amazones, Boucan-Bélier, Jamais-Vu.

Annexe D : Arrondissement de Jacmel

L'arrondissement de Jacmel a pour chef-lieu la ville de Jacmel, qui est en même temps le chef-lieu du département et comprend 4 communes : Jacmel, Cayes-Jacmel, Marigot et la Vallée-de-Jacmel ; 2 quartiers et 23 sections communales.

La commune de Jacmel comprend la ville de Jacmel, le quartier de Marbial et 11 sections communales : Bas de Cap-Rouge, Fond-Melon (Selle), Cochon-Gras, la Gosseline, Marbial, la Montagne, Montagne-la-voûte, Grande Rivière de Jacmel, Bas Coq-Chante, Haut Coq-Chante et Lavaneau.

La commune de la Vallée-de-Jacmel comprend le village de la Vallée et 3 sections communales : La Vallée-de-Jacmel ou Muzac, Ternier et Morne-à-Brûler.

La commune des Cayes-Jacmel comprend le bourg des Cayes-Jacmel et 4 section communales : Ravine-Normande, Haut Cap-Rouge, Gaillard et Fond Melon (Michinneau).

La commune de Marigot comprend le Bourg de Marigot, le quartier de Seguin et 5 sections communales : Savane-Dubois, Fonds-Jean-Noël, Grande-Rivière-Fesles, Corail Sault et Macary.

Annexe E : Etat du réseau routier du Sud-Est.

Tronçons	Longueur en km	Etat
Jacmel/La Vallée-de-Jacmel	18	Bonne
La Vallée-de-Jacmel/Bainet		Passable
Bainet/Gris-Gris		
Gris-Gris/Côtes-de-Fer		
Jacmel/La Montagne	8	Passable
Jacmel/Marbial	18	Mauvaise
Jacmel/Montagne-la-Voute		Mauvaise
Jacmel	15	Cap-Rouge
Jacmel/Cayes-Jacmel	15.9	Bonne
Cayes-Jacmel/Marigot	8.5	Bonne
Cayes-Jacmel/Belle-Anse		
Belle-Anse/Mapou	21	Passable
Mapou/Grand-Gosier		
Grand-Gosier/Thiotte	6	Passable
Thiotte/Anses-à-Pitres	48	Passable

Source : MPCE, Juin 1997

Annexe F : Répartition géographique des unités de transformation

Industrie	Nombre	Matières premières	Localisation
Traitement de café	12	Café	Thiotte, Macary, Cap-Rouge, Fond-Jean-Noel, Jacmel
Boulangerie	70	Farine	Communes et sections communales
Cassaverie	3	Manioc	Lavaneau
Moulin	38	Maïs	Communes et sections communales
Conditionnement de café	1	Café	Jacmel (Tombe-gâteau)

Source : MPCE, 1998

A partir des données présentées dans le tableau ci-dessus, on constate que la majorité des unités de transformation est constituée de boulangerie, soit 56% et les moulins de maïs occupent la deuxième place avec 31%.

Annexe G : Couverture végétale⁶

- Du niveau de la mer jusqu'à 400 m s'étendent des plaines côtières et des piémonts boisés, des étendues de bananeraies (Savane Dubois 300 ha), d'arbres véritables, de manguiers, de cocotiers, de haricots, de maïs, de sorgo et de canne à sucre. La partie est du département présente cependant l'aspect d'une savane aride où prédominent les plantes xérophytiques, le tabac, le sorgo et le manioc. Par ailleurs, des tonnes de charbon de bois et des arbres à pins sont massivement utilisés dans la construction.
- Entre 400 et 900 m, la végétation est dominée par des espèces forestières tels que le chêne, l'acajou et le mombin bâtard. Le café résiste encore à l'avance des cultures vivrières, le plus souvent sous couvert des arbres fruitiers, excepté à Macary et sur les hauteurs de Thiotte.
- Entre 900 et 1500 m se trouvent le plateau de Seguin où croissent les conifères (Forêt des pins et le Parc National la Visite couvrant 2600 ha) et les plaines ornementales (orchidées naines, fougères géantes, géraniums, chélifères). La culture maraîchère connaît aussi un essor considérable avec les espèces tels que le chou pommé, la carotte, le pois France, la betterave, l'artichaut et la pomme de terre. Le café, protégé par le sucrin, des agrumes, les bananiers, les avocatiers et le bois trompette poussent également à cette altitude.
- Sur les plateaux (Cap-Rouge, Brésilienne, Blockhaus, La Montagne) où le déboisement est moins accentué, sont plantés le haricot en culture pure et en association avec le maïs, l'igname guinée et l'igname jaune. D'autres associations sont encore fréquentes : pois Congo, pois souche avec le sorgho, manioc et patate.
- En saisons de pluies, des auréoles brunâtres sont aperçues sur la mer aux alentours des embouchures, témoignent de l'ampleur de l'érosion qui affectent les mornes. Les dépôts d'alluvions ne sont d'ailleurs pas sans conséquence sur la faune du court plateau continental qui s'ensablerait d'année en année.
- Sur le plan de l'assainissement, l'absence de canaux de drainage au niveau des villes provoque des ruissellements des eaux au moment et après les averses qui emportent sur leur passage les détritiques qui polluent la mer le long des côtes.
- Dans les agglomérations, on constate des poches d'insalubrité aux abords des espaces habités et des marchés publics. Le manque de latrines crée aussi une situation sanitaire et environnementale très déplaisantes sur le littoral de celles-ci.

Le tableau ci-dessous présente les sites naturels d'intérêt du Département du Sud-Est

⁶Ministère de la Planification et de la Coopération externe, éléments de la problématique départementale, version de consultation, novembre 1997

Annexe H : Sites naturels d'intérêt

Sites	Localisation	Intérêt
Etang Bossier	Cayes-Jacmel	Faune et flore
Parc National La Visite	Seguin	Oiseaux, mammifères endémiques, végétation naturelle unique
Côtes-à-Falaises à l'Hermitage	Bainet	Repère d'oiseaux
Côtes-à-Falaises	Côtes-de-Fer	Flore et faune
Cascade de Pichon	Belle-Anse	Chute d'eau et flore
Chute de Ti l'Etang	La Vallée	Chute d'eau et flore
Bassin bleu	La Vallée	Chute d'eau et végétation
Moulin Prince	Jacmel	Végétation
Grotte de Blockhaus	Blockhaus	Flore et faune
Grotte de La Montagne	La Montagne	Chauve-souris, Guano
Grotte de Meyer	Meyer	Végétation
Grotte de Lafond	Lafond	Végétation
Grotte Trou Simon	Savane Dubois	Source souterraine
Grotte Trou St Hubert	Savane Dubois	Lac souterrain, stalagmites et stalagmites
Grotte Trou-Lélé	Savane Dubois	Chauve-souris, guano
Grotte de l'Hermitage	Bainet	Végétation
Grotte Trou Séjourne	Bainet	Galerie souterraine

Source : MPCE, 1997